

APPROVISIONNEMENTS REQUIS - 2003-2005

	2003	2004	2005
<u>DEMANDE (10⁶ m³ / année) :</u>			
	(1)	(2)	(3)
1 Cont + Int	5 272	5 405	5 392
2 Interruptions	85	[26 : 238]	[26 : 238]
3 Autres	44	132	73
4 TOTAL	5 232	[5 305 : 5 516]	[5 226 : 5 437]
<u>APPROVISIONNEMENT (10⁶ m³ / année) :</u>			
5 Transport			
6 FTLH	5 724	[4 223 : 5 067]	[4 619 : 5 252]
7 FTLH non utilisé	450	[132 : 396]	[396 : 660]
8 <i>Appro total utilisé</i>	5 273	[4 091 : 4 803]	[4 117 : 4 751]
9 Achat à Dawn	0	[264 : 1 188]	[264 : 1 188]
10 Réc éch Dawn	0	40	0
11 Retraits - injections	-42	[0 : 106]	[26 : 106]
12 TOTAL	5 231	[5 305 : 5 516]	[5 226 : 5 437]
<u>ENTREPOSAGE (10⁶ m³ / année)</u>			
	Capacité	Capacité	Capacité
13 GNL	59	59	59
14 PDL	23	23	23
15 St-Flavien	79	79	79
16 Union	598	443	388
17 CoEn/Engage	141	141	56
18 Union marché	0	[0 : 185]	[0 : 185]
19 Échange	154	[0 : 185]	[0 : 185]
20 <i>Total</i>	1 053	[744 : 977]	[605 : 871]
<u>JOURNEE DE POINTE : (10³m³/j)</u>			
21 Demande GMI (44 DJ)	28 089	28 926	29 913
Approvisionnement			
22 FTLH	15 682	[11 613 : 13 856]	[12 668 : 14 384]
23 FTSH	747	[3 386 : 6 598]	[3 386 : 6 598]
24 STS	5 178	[2 903 : 5 178]	[2 903 : 5 178]
25 PDL	1 193	1 193	1 193
26 St-Flavien	786	786	786
27 GNL	5 748	5 748	5 748
28 TOTAL	29 334	[29 190 : 29 718]	[30 166 : 30 694]
29 Provision de pointe	1 245	[264 : 792]	[264 : 792]

Voir commentaires généraux sur le tableau aux pages 2 et 3

1 Le tableau qui précède présente le scénario d'approvisionnement qui a été retenu pour l'année
2 2003. Ce dernier est plus amplement détaillé aux pièces SCGM-3, documents 1 et suivants.
3 Pour les années 2004 et 2005, le tableau présente des plages quant aux capacités requises de
4 certains outils. Ce tableau sert à nous assurer que la demande peut être approvisionnée de
5 diverses façons et que les outils disponibles présentent suffisamment de flexibilité pour y
6 arriver.

7
8 L'élaboration du plan requis pour chacune de ces années s'appuie sur la prévision de la
9 demande présentée à la page 23 du document 1. Cette prévision nous permet d'identifier la
10 demande de pointe pour une température correspondant à 44 DJ. Cette dernière, exprimée en
11 débit journalier, est présentée à la ligne 21 du tableau. La première contrainte que doit
12 rencontrer un plan d'approvisionnement est que la somme des débits fournis par chacun des
13 outils disponibles en période de pointe doit être plus grande ou égale au débit requis par la
14 demande de pointe. Étant donné les outils actuellement contractés et ceux disponibles, nous
15 déterminons les choix possibles qui permettraient de rencontrer cette demande journalière. Au
16 niveau de la journée de pointe, les débits fournis par les services de transport "Long Haul" et
17 "Short Haul" sont donc parfaitement substituables et les plages de débits spécifiées dans la
18 section de la journée de pointe sont le reflet de cette situation.

19
20 La deuxième contrainte que doit rencontrer un plan d'approvisionnement est que le volume
21 annuel total de gaz naturel transporté en franchise doit être égal à la demande annuelle. On
22 retrouve donc également un lien entre la source des débits de transport "Long Haul" et "Short
23 Haul" et le lieu des achats du gaz naturel puisque les capacités contractées sur chacun de ces
24 tronçons doivent être compatibles avec la provenance des achats de gaz naturel sur une base
25 annuelle. Par exemple, il n'est pas possible d'acheter à partir de l'Ouest Canadien un volume de
26 gaz naturel qui serait supérieur au débit du transport "Long Haul" contracté X 365 jours puisque
27 les volumes qui dépasseraient ce total ne pourraient pas être amenés en franchise. De plus,
28 dans le but de maintenir une diversification au niveau de la source d'approvisionnement en gaz
29 naturel, SCGM ne désire pas acheter à Dawn la totalité des volumes requis par le service de
30 fourniture en gaz naturel de SCGM. SCGM entend donc limiter volontairement ses achats de
31 gaz naturel à Dawn. Cette limite a également une incidence sur les besoins en outils FTSH et
32 STS afin d'en assurer le transport jusqu'à la franchise. Elle a aussi une incidence sur les

- 1 besoins en transport "Long Haul", compte tenu que le gaz naturel qui n'est pas acheté à Dawn
- 2 doit l'être obligatoirement à Empress.
- 3
- 4 C'est donc en intégrant les balises énoncées précédemment que nous sommes en mesure de
- 5 développer les plages présentées pour les années 2004 et 2005.